

## LETTRE DE MISSION

### Aux personnes qui officient lors des célébrations de funérailles.

En référence aux « Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles » de 2013, l'Église catholique qui est en Savoie confie à des laïcs formés, la responsabilité d'officier lors des funérailles (officiants laïcs). Cette responsabilité est déléguée par le curé de la paroisse qui mandate certaines personnes habilitées pour ce service et qui reçoivent une lettre de mission. Cette pratique fait clairement apparaître l'importance de ce service reconnu comme « visage d'Église », porté par la communauté chrétienne paroissiale tout-entière en communion avec son prêtre-responsable. Ces dispositions ne sont pas toujours connues par les personnes rencontrées, certaines ne sont pas familières de l'Église.

Le père..... curé de la paroisse de .....  
en accord avec l'abbé ..... prêtre-doyen du  
doyenné de .....

Donne mission d'officier lors des célébrations des funérailles aux  
personnes dont les noms suivent :

- ....
- ....
- ....
- ....

Je vous envoie pour une période de trois ans renouvelable. Une évaluation sera faite régulièrement avec vous. Vous veillerez à poursuivre votre formation dans le cadre du doyenné et du service de la Pastorale Liturgique et Sacramentelle. Vous vivrez cette mission en collaboration avec les membres des équipes funérailles, les personnes qui accueillent les familles, préparent et aident à la célébration, amis, voisins. .

Je vous assure de ma confiance et demande à tous les autres baptisés d'accueillir la mission ainsi confiée comme une invitation à assurer une présence attentive et fraternelle, portée dans la prière, auprès de ceux qui sont dans la peine.

LE .....201.

Père .....

Curé de la paroisse de .....

Père.....

Doyen du doyenné de : .....